

Avis du Conseil de la concurrence relatif au rachat du pôle ouest de la Socpresse par le groupe Ouest France

Le 11 juillet dernier, le ministère de l'Économie avait saisi le Conseil de la concurrence afin qu'il rende un avis sur le projet de rachat par le groupe Ouest France des trois quotidiens du pôle ouest de la Socpresse, en analysant si ce rachat donnait à Ouest France une position dominante majoritaire sur ce secteur. En effet, ce rachat suscite des interrogations en terme de pluralisme de l'information et de concurrence sur le marché publicitaire. Le 11 octobre, le Conseil de la concurrence a émis un avis qui semble favorable, mais sous conditions afférentes à la régie publicitaire et à la chaîne de télévision locale Nantes-7, à laquelle participe le pôle ouest de la Socpresse. Le groupe Ouest France se dit prêt à faire des concessions sur ces points, notamment en gelant ses tarifs publicitaires, en maintenant des régies séparées pour deux des titres, et en réduisant sa participation au capital de la chaîne de télévision en question. L'avis consultatif du Conseil ne sera publié que lorsque le ministre de l'Économie aura pris sa décision, laquelle interviendra le 10 novembre au plus tard. Par ailleurs, le groupe de La voix du Nord a été vendu en août à un éditeur de presse belge. Le groupe de presse britannique Daily Mail a, en revanche, été écarté de l'acquisition des titres du pôle Rhône-Alpes de la Socpresse.